



BULLETIN D'INSCRIPTION | « LES RENCONTRES DU JEUDI »

Bulletin d'inscription à renvoyer à l'EN3S, Direction de la Formation continue - 27 rue des Docteurs Charcot, 42031 Saint-Etienne Cedex 2.

Règlement à adresser à l'IFPASS par virement bancaire (réf : BNP PARIBAS PARIS LA DÉFENSE, compte n°30004 00828 00010135877 76), par chèque à l'ordre de l'IFPASS, par lettre valant commande pour les administrations.

INSCRIPTION À :

Cycle complet - 1431 € ttc (réf : EN04)

Journées isolées - 530 €/jour ttc

(COCHER LES JOURNEES CHOISIES)

9 septembre 2010 (réf: EN01) 7 octobre 2010 (réf: EN02) 25 novembre 2010 (réf: EN03)

PARTICIPANT

Mme, Melle, M. : Prénom :

Date de naissance : Fonction :

Service : Téléphone :

E-mail :

(Ces renseignements figureront sur la liste des participants)

ORGANISME OU ENTREPRISE

Nom : Sigle :

Adresse :

Numéro de SIRET :

Téléphone : Fax :

Secteur d'activité : Nbre de salariés :

RESPONSABLE FORMATION

Mme, Melle, M. : Prénom :

Téléphone : E-mail :

PERSONNE CHARGÉE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'INSCRIPTION (SI DIFFÉRENTE) :

Mme, Melle, M. : Prénom :

Téléphone : E-mail :

Adresse de convocation (si différente) :

Adresse de facturation (si différente) :

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

1. Toute inscription nécessite le renvoi d'un bulletin d'inscription par participant à : EN3S, 27 rue des Docteurs Charcot - 42031 SAINT-ETIENNE Cedex 2 - Fax : 33(0)4 77 81 15 58
2. L'EN3S adressera une lettre de convocation au participant au plus tard 3 semaines avant le déroulement de chaque journée. Le participant peut se faire remplacer pour une ou plusieurs journées. Dans ce cas, la convocation sera tout de même adressée à son nom. Son remplaçant signalera le changement le jour même sur la feuille d'emargement.
3. Pour chaque inscription confirmée l'IFPASS adresse :
 - une facture ayant valeur de convention de formation simplifiée
 - une attestation de présence
4. Annulations : effectuées dès que possible auprès du secrétariat de l'EN3S, elles devront être motivées et confirmées par courrier. Les frais d'annulation seront calculés à compter de la date de réception du courrier ou du fax à l'école.
les désistements tardifs donneront lieu à facturation :
 - entre 1 mois et 15 jours ouvrés : 50% du prix total,
 - moins de 15 jours ouvrés : 70%,
 - le jour de l'ouverture de la session : 100%,
 - Le taux des frais est calculé sur le prix global.
5. A compter du 10/06/2010, toute inscription au cycle donnera lieu à une facturation intégrale (1431 €), même en cas d'absence à l'une ou l'autre des journées.

DATE :

SIGNATURE :

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE :

CACHET DE L'ORGANISME OU DE L'ENTREPRISE :